



# PARTENARIAT NUMERIQUE

*La transformation numérique de notre société présente des opportunités pour le progrès humain mais aussi des défis et des risques. Si le rôle des États est de protéger les droits de l'homme et l'État de droit dans ce nouvel environnement, les entreprises jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins de l'ère actuelle en fournissant et en contrôlant son infrastructure. Le partenariat avec le Conseil de l'Europe leur permet de travailler aux côtés des gouvernements sur les politiques numériques.*

Aperçu du cadre de coopération du  
Conseil de l'Europe avec les sociétés  
de l'internet et les associations  
représentatives

Fiche  
thématique

Société de  
l'information

[www.coe.int/freedomofexpression](http://www.coe.int/freedomofexpression)

### Évaluer les défis

La rapidité de l'évolution technologique et la fourniture transfrontalière de services numériques, notamment sur l'internet, offrent des opportunités, mais présentent également des défis pour les utilisateurs qui sont confrontés, entre autres, à la criminalité et à l'insécurité en ligne, à l'extrémisme et à la violence, aux abus et à l'intolérance. S'il appartient en premier lieu aux États de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de chacun, sa réalisation effective n'est plus concevable sans une coopération multipartite.

Le Conseil de l'Europe a d'abord reconnu le rôle critique que jouent les entreprises numériques, en fournissant des services de base et en facilitant l'exercice des droits en ligne, à travers sa **Stratégie de gouvernance de l'Internet 2016 - 2019**. Cette stratégie a souligné la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération avec les entreprises de l'internet et leurs associations représentatives afin de créer un engagement commun lorsqu'il s'agit de relever les défis de la transformation numérique.

La stratégie de gouvernance de l'internet a été remplacée par la **stratégie numérique 2022-2025 "Protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans l'environnement numérique"**.

### Créer des partenariats

Le 8 novembre 2017, lors du Forum mondial de la démocratie, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a signé des **accords de partenariat** initiaux - sous la forme d'un échange de lettres - avec les représentants de huit grandes entreprises technologiques et de six associations. Deux autres partenaires ont rejoint le cadre en 2018 et neuf autres en 2020, portant le nombre de participants à vingt-cinq:

- Apple, AT&T, BT, Cloudflare, Deutsche Telekom, Element AI (désormais ServiceNow), Facebook, Google, IBM, Intel, Kaspersky Lab, Microsoft, Orange et Telefónica.
- Computer & Communications Industry Association (CCIA), Digital Europe, EuroISPA, European Digital SME Alliance, European Telecommunications Network Operators' Association (ETNO), Global Network Initiative (GNI), GSMA, ICCO, IEEE, The Internet Society (ISOC) et RIPE NCC.
- La Chambre de commerce internationale (CCI), le groupe LEGO et Thalès ont adhéré le 28 juin 2022.

Le partenariat numérique pourra être élargi à l'avenir. Pour de plus amples informations, veuillez utiliser le bouton "Contactez-nous" sur le site web de la division "Médias et Internet" à l'adresse suivante

[www.coe.int/freedomofexpression](http://www.coe.int/freedomofexpression).

### Renforcer la coopération

Ce partenariat permet aux entreprises de participer à toute une série d'activités du Conseil de l'Europe et d'être aux côtés des gouvernements lors de l'**élaboration des politiques numériques**. Les domaines concrets de coopération peuvent inclure (sans s'y limiter) les sphères suivantes :

- La bioéthique
- la protection des enfants dans l'environnement en ligne
- la lutte contre la cybercriminalité et l'utilisation de l'internet à des fins terroristes
- la protection des données, y compris les questions liées au Big Data

- l'intelligence artificielle
- la promotion de la littératie numérique
- la numérisation du patrimoine culturel et des services culturels
- s'attaquer aux formes d'expression abusives en ligne (c'est-à-dire l'incitation à la violence) et la désinformation.
- les élections démocratiques et le vote électronique ;
- la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.

### Explorer de nouvelles opportunités

La coopération dans le cadre général du partenariat du Conseil de l'Europe avec les entreprises de l'Internet et leurs associations représentatives peut prendre diverses formes, notamment :

- participer aux travaux des comités et autres organes, organismes et structures intergouvernementaux ou d'experts du Conseil de l'Europe pour contribuer à l'élaboration de normes juridiquement et politiquement contraignantes
- co-organiser des conférences et autres événements de sensibilisation
- fournir une expertise pour les études et les rapports thématiques du Conseil de l'Europe (par exemple, des auditions d'experts, des sessions de brainstorming)
- bénéficier de l'expertise du Conseil de l'Europe (c'est-à-dire des sessions de formation, des séminaires)
- projets communs, partenariats ciblés

### Considérer les avantages

La valeur des partenariats pour les entreprises numériques et leurs associations représentatives consiste en l'opportunité unique de :

- **Renforcer la confiance du public** et des utilisateurs dans leurs services en reconnaissant publiquement leur responsabilité sociale d'entreprise et leur engagement à respecter et à soutenir les droits de l'homme et l'État de droit en ligne.
- **Acquérir une meilleure compréhension** des cadres juridiques du Conseil de l'Europe et des considérations de politique internationale, y compris la **prévention de la cybercriminalité**, la protection des données, les discours de haine, etc.
- **L'accès au réseau des 46 États membres et des 6 États observateurs du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux organisations de la société civile**, pour discuter et créer un forum de dialogue afin de relever les défis, en servant de système d'alerte précoce pour le domaine en évolution rapide et de plus en plus complexe des défis juridiques et des droits de l'homme liés à la société de l'information.
- **Mieux comprendre les attentes des gouvernements et de la société**, en particulier dans les nouveaux pays d'entrée, où les bureaux ne sont peut-être pas encore sur le terrain.
- **Informier le développement des politiques numériques du Conseil de l'Europe**. La participation active aux discussions permet de s'assurer que les recommandations et les instruments juridiques sont bien rédigés, qu'ils fournissent une réglementation réaliste et des recommandations applicables pour faire face aux défis politiques actuels tout en étant flexibles pour traiter les questions futures.
- **Concevoir et mettre en œuvre plus efficacement les initiatives de responsabilité sociale des entreprises**. Les avantages de l'expertise du Conseil de l'Europe, de la coordination et de l'engagement avec d'autres parties prenantes permettent de mieux respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et d'optimiser les investissements dans ces initiatives.